



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.cgteduc.fr

Temps de travail des CPE, nouvelle provocation du gouvernement

Le dernier rapport remis par l'Inspection Générale des Finances (IGF) cherche à légitimer les suppressions de postes de fonctionnaires promises par le gouvernement, quitte à faire preuve d'une insincérité flagrante.

La ficelle est un peu grosse...

Le temps de travail des conseillères principales et des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) est notamment visé par ce rapport.

La CGT Éduc'action rappelle que le travail des CPE ne s'arrête pas à la seule animation de la Vie scolaire.

Elles et ils participent à de nombreuses réunions : conseils de classe, réunions des différentes instances (Conseil d'Administration et toutes les commissions et instances qui en découlent, Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté, Conseil Vie Lycéenne, Conseil Vie Collégienne, Comité Hygiène Sécurité...), encadrement des activités (Maison Des Lycéens, Foyer Socio-Éducatif), rencontre avec des partenaires extérieurs ou avec les parents.

De plus, le rapport pointe les 4 heures laissées aux personnels pour organiser leurs missions. Ce temps couvre ce que nous appelons les « *tâches invisibles* » de la profession.

Pour bien pratiquer leur métier, les CPE doivent, par exemple, lire les dernières études sociologiques, pédagogiques, le B.O de l'Éducation nationale, s'informer des nouveaux textes, créer des outils, préparer les projets, parfois finir un travail qu'elles ou ils n'ont pas eu le temps de leur charge de travail.

Parfois ce temps sert tout simplement à récupérer des innombrables heures supplémentaires qu'ils et elles font gratuitement au bénéfice de l'institution...

Dans les dernières études sur la santé des personnels, les CPE sont considérées d'après l'enquête de la MGEN de 2012, comme étant les personnes les plus exposées aux Risques Psycho Sociaux. Dans certaines académies, ce sont les services de santé des personnels qui ont alerté les autorités sur les risques encourus par ces personnels. LE CHSCT-A a fait des recommandations pour prévenir leur souffrance.

Dans les faits, contrairement à la vision technocratique et purement comptable de l'IGF, le temps de travail réel des CPE va bien au-delà des 35h hebdomadaires.

Les CPE sont soumis-es aux pressions et injonctions contradictoires sur le terrain ayant à faire l'interface entre les parents, élèves, les collègues et l'administration de l'établissement. Elles et ils sont aussi victimes de stress, de violence, de rapports hiérarchiques autoritaires et sont en première ligne de tous les conflits...

La CGT Éduc'action revendique une baisse généralisée du temps de travail des CPE, en passant notamment à 32h hebdomadaires pour celles et ceux qui font 35h aujourd'hui.

En attendant, elle exige que les 35h soient réellement respectées.

Ce qui nécessite une réflexion permettant d'aboutir à une baisse de leur charge de travail et donc à un recrutement massif de CPE.

Montreuil, le 03 avril 2019